



licenciement à l'amiable pour formation apres congé parental

Par **timaou**, le **28/01/2013** à **17:15**

Bonjour à tous!

Je suis en congé parental depuis le 30 octobre 2012 et, en mars, je passe mon concours pour entrer à l'IFSI (entrée en septembre) (si je réussis le concours bien sûr) pour devenir infirmière....

Pour pouvoir avoir une rémunération pendant cette formation (3 ans), il faut que je sois demandeur d'emploi afin de toucher les allocations chômage (j'ai trois enfants et le salaire de mon mari ne pourra pas couvrir toutes les charges du ménage... mais je ne me mets pas au chômage pour me tourner les pouces chez moi hein...) et pour cela, il faut que je me mette d'accord avec mon employeur sur un éventuel licenciement à l'amiable ou rupture conventionnelle de contrat (y a-t-il une différence d'ailleurs??)

Apparemment, il faut que je reprenne l'activité afin de convenir de cet arrangement...

Si oui, combien de temps?

Y a-t-il des astuces pour éviter cela??

Pour info, je suis en CDI dans cette entreprise depuis novembre 2006

Merci de m'avoir lue et de pouvoir m'éclairer!

Bonne soirée à tous!

Par **P.M.**, le **28/01/2013** à **18:54**

Bonjour,

Il y a une différence car la rupture conventionnelle n'est ni un licenciement ni une démission et par ailleurs, le licenciement à l'amiable n'existe pas...

Je ne vois pas du tout pourquoi vous devriez reprendre le travail puisque :

[citation] Dans les cas de suspension ne bénéficiant d'aucune protection particulière (**congé parental d'éducation** congé, congé sabbatique, congé sans solde, etc....), aucune

disposition n'interdit aux parties de conclure une rupture conventionnelle[/citation]
Extrait de la [Circulaire DGT n° 2009-04 du 17 mars 2009 relative à la rupture conventionnelle d'un contrat à durée indéterminée..](#)

Par **timaou**, le **28/01/2013** à **20:33**

merci beaucoup pour votre réponse claire et rapide!!!

Je suis soulagée de savoir que je peux procéder ainsi....

Reste à savoir si mon patron sera d'accord sur cet arrangement....

Je me rassure en me disant que ce ne sera pas la première conventionnelle qu'il accepte...

Merci encore!et bonne soirée!